

## Communiqué de presse

# «La diversité au lieu de la sélection»: 18 organisations soutiennent le référendum contre la Loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA).

Berne, le 1 septembre 2015



Verein  
Ganzheitliche Beratung  
und kritische Information  
zu pränataler Diagnostik



Frauen Ambulatorium  
Prakt. med. Theres Blöchlinger



**Sous la devise «La diversité au lieu de la sélection», 18 organisations soutiennent le référendum contre la Loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA). Cette loi fixe le cadre dans lequel les analyses génétiques d'embryons conçus in vitro pourront avoir lieu. Pour les organisations impliquées, la loi va beaucoup trop loin.**

La Constitution fédérale autorise désormais l'analyse génétique d'embryons avant que ceux-ci ne soient implantés dans l'utérus de la mère (diagnostic préimplantatoire, DPI). Sur cette base, la nouvelle Loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) fixe les conditions d'application pour ces analyses. 18 organisations estiment que cette loi va beaucoup trop loin et soutiennent le référendum.

L'application du DPI est réglée dans la LPMA sous le chapitre intitulé «Analyse du patrimoine génétique de gamètes ou d'embryons in vitro et sélection des gamètes ou des embryons» (art. 5a, alinéa 1-3 LPMA).

### **Elimination possible d'embryons présentant des anomalies chromosomiques**

Alors que le Conseil fédéral ne voulait autoriser l'analyse et la sélection d'embryons que si «le risque de transmission d'une maladie grave aux descendants ne peut être écarté d'une autre manière», le Parlement a étendu le champ d'application en autorisant également l'analyse d'anomalies chromosomiques sur tous les embryons. Ces anomalies se manifestent toutefois de manière spontanée et ne sont de loin pas toujours héréditaires. En légalisant cette analyse, il sera possible d'éliminer des embryons, porteurs par exemple du syndrome de Down (trisomie 21), avant qu'ils ne soient implantés dans l'utérus de la mère.

### **L'extension du champ d'application du DPI va trop loin**

Le Conseil fédéral ne voulait autoriser le DPI qu'aux couples porteurs d'une maladie héréditaire grave (50 à 100 cas par an). De son côté, le Parlement a ouvert l'accès au DPI à tous les couples qui ont recours à l'insémination artificielle (aujourd'hui déjà plus de 6'000 cas par an). Cette extension va beaucoup trop loin.

### **«La diversité au lieu de la sélection», 18 organisations luttent contre la nouvelle LPMA**

De par leur engagement social, les 18 organisations qui soutiennent le référendum se positionnent en faveur d'une société exempte de contraintes normatives. Elles souhaitent vivre dans une société inclusive et solidaire: tous ensemble, personnes en bonne santé et malades, ainsi que personnes avec et sans handicap sur un pied d'égalité.

Elles invitent tout un chacun à soutenir et à signer le référendum.

Pour d'autres informations et feuille de signature: [www.vielfalt-statt-selektion.ch](http://www.vielfalt-statt-selektion.ch)

#### **Für Rückfragen**

**Christa Schönbächler**

insieme Suisse  
tél. 031 300 50 20  
mobile 078 936 27 24  
cschoenbaechler@insieme.ch

**Pascale Steck**

biorespect  
tél. 061 692 01 01  
info@biorespect.ch

**Suzanne Auer**

Agile.ch  
tél. 031 390 39 30  
mobile 079 592 00 32  
suzanne.auer@agile.ch

**Marie-Thérèse Weber-Gobet**

Procap Schweiz  
tél. 079 508 72 94  
weber-gobet@procap.ch